DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 10/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc198569-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 10/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
ACTION FONCIÈRE POUR UN DÉVELOPPEMENT EQUILIBRÉ DES YVELINES (AFDEY)

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 ;

Vu le décret 2015-25 du 12 mai 2015 prévoyant la dissolution de l'EPFY au 1er janvier 2016 et la reprise de ses droits et obligations par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) ;

Vu la délibération du Conseil Général du 20 juin 2008 relative à la convention d'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY) signée le 23 juin 2008 entre le Conseil départemental des Yvelines et l'EPFY,

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines du 26 avril 2013 approuvant l'avenant n° 1 à la convention AFDEY signé le 31 mai 2013 ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 19 juin 2015 approuvant l'avenant n° 2 à la convention AFDEY signé le 22 juillet 2015 ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 27 novembre 2015 approuvant l'avenant n°3 à la convention AFDEY signé le 29 décembre 2015 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Vu le courrier de saisine de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) du 16 mai 2017 sollicitant le solde de l'enveloppe financière AFDEY d'un montant de 30 000 000 € ;

Vu le courrier de saisine de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) du 16 mai 2017 sollicitant la validation de la nouvelle répartition financière AFDEY/TSE afin d'éviter les financements croisés et la complexité de gestion liée ;

Considérant la volonté du Département des Yvelines de poursuivre son action foncière ambitieuse visant à accompagner le développement économique et résidentiel des Yvelines par la mobilisation de ses investissements et la nécessité de poursuivre le partenariat engagé avec l'EPFIF ;

Sa Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales entendue ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées au titre de l'AFDEY en 2016.

Approuve la nouvelle répartition financière AFDEY/TSE tel que figurant dans la note relative au compte-rendu d'exécution figurant en annexe.

Approuve le bilan financier AFDEY au 31 décembre 2016, tel que figurant dans le tableau de compte-rendu d'exécution joint en annexe.

Approuve le versement à l'EPFIF de 30 millions d'euros restants sur le programme départemental AFDEY, imputé au chapitre 204 article 2041782 du budget départemental.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout acte administratif en lien avec les décisions énoncées ci-dessus.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

ACTION FONCIÈRE POUR UN DÉVELOPPEMENT EQUILIBRÉ DES YVELINES (AFDEY)

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstient (1) : Yves Vandewalle.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.